

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

Dont pouvoirs : 4

Votes pour : 25

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 28/03/2023

Date d'affichage : 12/04/2023

Certifié exécutoire par réception en
Sous-Préfecture de Limoux le:

14 AVR. 2023

L'an **deux mil vingt trois, le quatre avril, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, Mme Amandine MORENO, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, Mme Christine BINDER, M. Thierry CAUSSE, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Martine DAFFOS, Mme Nathalie REBELLE, M. Stéphane PEILLE, Mme Janine CASTEL, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Étaient absents excusés : M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Denis DEZARNAUD.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Sébastien AMOUROUX.

Procurations : M. Kees WIELENGA en faveur de Mme Ghyslaine SAIZ, M. Charles ROUGER en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de Mme Nicole GIMENEZ, M. Denis DEZARNAUD en faveur de Mme Amandine MORENO.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2023-014**

Domaine : 5.2 - Fonctionnement des assemblées

OBJET : Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération n° MA-DEL-2020-102 du 10 JUILLET 2020 ;

Considérant que le Maire est chargé de traiter toutes les affaires énumérées par l'article L. 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cette mesure a été prise afin d'accélérer l'exécution des affaires courantes et de simplifier les tâches administratives. Comme le prévoit la réglementation en vigueur M. le Maire a l'honneur de vous rendre compte ci-dessous des décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation et qui ont été prises courant les mois de Janvier et février 2023.

2023-01-021	Convention DE MISSION COMMUNE URBI ORBI AVOCATS
2023-02-022	Convention d'occupation précaire : COMMUNE/ Jean-Brice HERNU
2023-02-023	Bail Commercial PLAGE SUD : Commune de Quillan /MICROCOSME.
2023-02-025	Appartement 1er étage Maternelle L. Pasteur Bail Commune/M. Yannick BAUDRU
2023-02-026	Bail Commune de Quillan /M. Philippe VERGNES – CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AUDE.
2023-03-027	Maison des Associations : convention de mise à disposition de locaux. Commune/Association Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)
2023-03-028	Convention de mise à disposition de locaux municipaux (La Cigale). Commune/VITA GYM Quillan
2023-03-029	Convention de mise à disposition de locaux municipaux (La Cigale). Commune/COUNTRY VALLEY
2023-03-032	Conditions générales d'occupation des espaces publics et privés dans le cadre de prises de vues photographiques et de tournages.

2023-03-033	Appartement 1er étage groupe scolaire Paulin Nicoleau. Bail Commune/M. Yves AZAIS & Mme Simone TURCINSKY. Annule et remplace l'arrêté n°2023-02-024.
2023-03-034	Délimitation du périmètre d'injonction termites : ABROGATION des arrêtés 2022-06-046, 2022-09-058, 2022-11-078, 2022-11-079, 2022-11-083
2023-03-035	Bail commercial : Commune / SAS AUTO INDUSTRIE : MODIFICATIF
2023-03-036	Convention de mise à disposition de locaux municipaux (La Cigale). Commune/LE CLUB DE LA BONNE HUMEUR
2023-03-037	Réouverture administrative du centre de loisir « La Forge ».
2023-03-038	Convention de mise à disposition de Locaux municipaux La Cigale. Commune / Association L'Arbre de soie
2023-03-039	Convention de mise à disposition de locaux municipaux (La Cigale). Commune/DANCEANYWAY

A cet effet, M. Le Président propose au conseil municipal :

1. Dire que le conseil municipal est informé des affaires traitées au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.
2. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 25 voix POUR

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La secrétaire de séance,

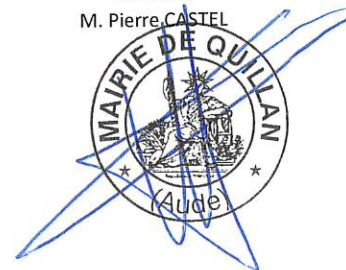
Mme Nadia PARACHINI.



Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

M. Pierre CASTEL



2023-014**Identifiant FAST :** ASCL_2_2023-04-14T11-04-42.00 (MI244474149)**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20230414-2023-014-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** Liste des affaires traitées dans le cadre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales**Date de décision :** Apr 14, 2023 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 5. Institutions et vie politique
5.2. Fonctionnement des assembles**Identifiant unique de l'acte
antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2023-014.PDF](#)**Préparé**

Date 14/04/23 à 11:04

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 14/04/23 à 11:04

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 14/04/23 à 11:09